



PROJET GALF

Rapport d'activités Septembre 2017

<http://www.wara-enforcement.org/>

Sommaire

Points principaux.....	2
1 Investigations.....	2
2 Opérations	2
3 Légal	2
4 Media	2
5 Management	2
6 Relations extérieures.....	2
7 Conclusion.....	2

Points principaux

- Condamnation d'un trafiquant de peaux de panthère et celles de crocodile à 6 mois de prison ferme par le tribunal de première instance (TPI) de Dixinn.
- Participation à l'Atelier de Réflexion sur la création d'un Groupe National de Travail sur les Espèces Animales menacées en Guinée.
- Participation à l'Atelier National d'élaboration d'un Plan National de Conservation des Chimpanzés.

1 Investigations

Indicateur

Nombre d'investigations menées	20
Investigations ayant abouti à une opération	0
Nombre de trafiquants identifiés ce mois-ci	15

- 20 enquêtes réalisées durant le mois de septembre 2017 à Conakry et à l'intérieur du pays.

Durant le mois de septembre 2017, le département d'investigation a fait 20 enquêtes à Conakry et à l'intérieur du pays. Ces enquêtes portaient sur le trafic récurrent des espèces animales intégralement protégées en République de Guinée. Aucune d'elles n'a aboutie à une opération. Tout de même, ces enquêtes ont permis de dénicher certaines pistes qui conduiront éventuellement sur des opérations

2 Opérations

Indicateur

Nombre d'opérations ce mois-ci	0
Nombre de trafiquants arrêtés	0
Nombre de trafiquants en fuite	1

Au courant du mois **de septembre 2017, 0 opération** n'a eu lieu :

Au compte du mois de septembre 2017, aucune opération n'a été effectuée.

1 Légal

Indicateur

Nombre de suivi d'audience (préciser le lieu et raison)	1 -Tribunal de Première Instance de Dixinn
Nombres de trafiquants derrière les barreaux ce mois-ci (Préciser le lieu)	1 -Alpha Alimou Doumbouya
Nombre de trafiquants en attente de procès ce mois-ci	9 -Ibrahima Bangoura -Adama Koulibali -Lamine Sidimé -Amadou Sidimé -N'kaye Sidimé - Sidiba Sidimé -Mamady Doumbouya -Abdourahamane Sidibé -Abdoul Salam Sidibé
Décision de Justice (préciser le lieu)	1 Tribunal de première instance de Dixinn

Ce mois-ci, une (01) audience s'est tenue au Tribunal de Première Instance de Dixinn. Présentement, un (01) Trafiquant se trouve derrière les barreaux, sept (07) trafiquants en attente de procès en appel et deux autres (2) sont sous contrôle judiciaire.

Durant ce mois de Septembre 2017, le département juridique a effectué plusieurs suivis juridiques dont les plus marquants sont :

Audience et condamnation d'un trafiquant :

Après avoir décliné son identité devant le juge, celui-ci a rappelé au prévenu Alpha Alimou Doumbouya, les faits mis à sa charge notamment détention, circulation et commercialisation de trophées d'espèces intégralement protégés. Prenant la parole le mis en cause a reconnu les faits tout en pointant du doigt une certaine jeune dame qui serait venu lui lancer la commande. Répondant à la question du juge sur sa connaissance d'une loi en la matière, le mis en cause a ignoré cela.

Autour du procureur de demander au prévenu sur sa source d'approvisionnement en ce qui concerne le trafic de peaux de crocodile, Alpha Alimou Doumbouya a répondu par la négativité tout en clamant haut et fort de

n'avoir aucune connaissance d'une quelconque femme qui serait la complice. Il poursuit en disant que les espèces sont très menacées d'extinction à cause des agissements comme celui du prévenu.

La partie civile dans ses interventions a évoqué les conséquences de tels agissements sur l'écosystème mais aussi sur la biodiversité. Il a rappelé également la sanction de la Guinée par des instances de la CITES (convention sur les espèces de faune et de flore menacée d'extinction) qui constitue une énorme perte pour l'Etat Guinéen. Dans ses plaidoiries, il demande au juge l'application de l'article 164 du code de protection de la faune sauvage et réglementation de la chasse pour l'action publique et réclame 100.000.000 à titre des dommages et intérêts.

Le procureur dans ses réquisitions a tout d'abord fait la narration des faits, il a rappelé que la Guinée est sous sanction par la CITES et identifié comme la plaque tournante du trafic des espèces intégralement protégées, il requiert 6 mois de prison et 90.000 comme amende .

Dans son délibéré, le tribunal statuant publiquement et contradictoirement en matière correctionnelle en premier ressort a déclaré Alpha Alimou Doumbouya Coupable des faits de détention, circulation et commercialisation d'une peau de panthère et deux peaux de crocodiles. Sur l'action publique il le condamne à 6 mois de prison ferme et 90.000 d'amende . Sur l'action civile, il reçoit l'Etat Guinéen dans sa constitution de partie civile et le condamne au paiement de 25.000.000 à titre des dommages et intérêts.

Participation à l'atelier National de réflexion sur la création d'un groupe national de travail sur les espèces menacées en Guinée

Cet atelier a regroupé plusieurs acteurs intervenant dans le secteur de la protection de l'environnement à savoir : les acteurs Etatiques et non Etatiques(ONG).

Il a avait pour but de mettre en place un groupe national de travail sur les espèces menacées d'extinction. Plusieurs groupes de travail ont été mis en place dans le but :

- Améliorer la conservation des espèces menacées
- Amélioration du développement durable
- Améliorer de la biodiversité.
- Elaboration d'une stratégie régionale de conservation des espèces emblématiques. Au cours de cet atelier d'échange et de partage, le projet GALF a eu l'honneur de faire une présentation sur la politique d'application du code de la faune sauvage et règlementation de la chasse : les acquis et les faiblesses.



Participation à l'atelier d'élaboration d'un plan national de conservation des chimpanzés

Du 12 au 15 septembre plusieurs acteurs étatiques et non étatiques se sont réunis dans le but principal de développer de manière participative avec les parties prenantes nationales et internationales, un plan national de conservation des chimpanzés à l'échelle de toute la Guinée pour une période de 10 ans.

Les objectifs étaient entre autres :

- connaître et analyser l'état actuel des populations et des habitats de chimpanzés en Guinée, les contraintes pour leur conservation à long terme et les opportunités d'intervention
- Développer des stratégies de conservation basées sur l'analyse collective et l'implication des différentes parties prenantes liées à la conservation des Chimpanzés
- impliquer les parties prenantes nationales et internationales dans le développement et future mise en œuvre des stratégies de conservation immédiates et durables pour répondre à l'urgence de l'état de l'espèce
- Identifier les conditions favorables nécessaires pour la mise en œuvre du plan et développer des stratégies de support dans le but de créer ou de renforcer ces conditions nécessaires.



2 Media

Indicateur

Nombre de pièces médiatiques totales : 31			
Pièces télévision	Pièces presse radio	Pièces presse internet	Pièces presse papier
0	02	18	11

- Au courant du mois de septembre 2017, il y a eu production de **31** pièces médiatiques dans la presse guinéenne dont **0** pièce télévision, **02** pièces radio, **11** pièces papier et **18** pièces Internet. Ces publications portaient essentiellement sur l'arrestation et condamnation d'un trafiquant de peaux de panthère par le TPI de Dixinn. Au niveau des pièces audio (radio), nous avons parlé du laxisme dans l'instruction dans l'affaire Colonel Ibrahima Bangoura, propriétaire de zoo illégal à Kindia dont le procès se fait toujours attendre.

Quelques exemples de pièces médiatiques produites :

Presse Internet : Quelques exemples

PORT AUTONOME DE CONAKRY

Le Vérificateur

Bienvenue sur www.leverificateur.net L'info Gu

ACCUEIL INTERVIEW ACTUALITES DEPECHE VIDEO PHOTO



Côte d'Ivoire, 2017 09 08 14:38:02

Criminalité faunique : Un présumé trafiquant de trophées d'espèces animales protégées mis aux arrêts à Ratoma

Les agents du BCI-INTERPOL, en collaboration avec le Corps des Conservateurs de la Nature grâce au soutien du projet Eagle-Guinée, ont procédé le mardi 29 août 2017 à une opération d'arrestation d'un homme aux abords de l'hôpital Sino-guinéen situé à Kipe dans la commune de Ratoma. Alpha Alimou Doumbouyou présumé auteur de ce crime faunique, a été pris en flagrant délit de détention, circulation et commercialisation d'une peau entière de panthère et deux peaux tannées de crocodiles, espèces animales intégralement protégées, en faune et par la Convention de Washington.

C'est suite aux investigations menées que le présumé trafiquant Alpha Alimou Doumbouyou, codétenu de profession et âgé de 45 ans a été suspecté d'être impliqué dans le trafic de trophées ou de dépouilles d'espèces animales intégralement protégées par la loi nationale que par la CITES (Convention internationale sur le commerce des espèces de la faune et de la flore sauvages menacées d'extinction). Ainsi, le mardi 29 août 2017, le BCI-INTERPOL, en collaboration avec le Corps des Conservateurs de la Nature grâce au appui du projet Eagle-Guinée, et Doumbouyou ont localisé alors qu'il était en train de commercialiser une peau entière de panthère et deux peaux tannées de crocodiles.

M. Doumbouyou risque des peines d'emprisonnement ferme qui ont été tout prévues et puni par les articles 47, 48, 52b et 104 du code de faune et réglementation de la chasse en faune.

En outre, la faune a été reconnue comme une plaque tournante de la criminalité faunique en Afrique de l'Ouest ayant pour conséquence sa suspension après de la Convention CITES en août 2016. Une suspension qui est toujours pas levée malgré quelques actions entreprises ces 4 dernières années par le gouvernement et les partenaires.

Après son arrestation dans les locaux du BCI d'INTERPOL, ce le mis en cage a reconnu sans ambages toutes les charges mises à son compte, il sera par la suite déféré devant le tribunal de première instance (TPI) de Dixinn pour être dans les jours prochains, mise sur son sort. Les poursuites contre cet homme sont confiées au procureur du tribunal.

Il faut rappeler que le trafic d'espèces est un crime transnational. Il représente le 5ème crime mondial, amassant plus de 20 milliards de dollars chaque année.

Alpha Kourouma

INTERVIEW



Alpha Kourouma, l'ambassadeur
Les quatre présumés trafiquants de trophées animaliers (spécies protégées) ont été arrêtés à Ratoma le mardi 29 août 2017. Ils ont été placés en détention provisoire à la prison de Ratoma...

PHOTOS



Un journaliste et l'ambassadeur Kourouma à la base Comaco et l'ambassadeur Kourouma.



Criminalité faunique : Un présumé trafiquant de trophées d'espèces animales protégées mis aux arrêts à Ratoma

GUINEEMATIN.COM

ACCUEIL ACTUALITES INTERNATIONAL INTERVIEWS LIBRE D

© Sep 8, 2017 | Posted By Guineematin | Actualités, Société

TPI de Dixinn : Un trafiquant condamné à 6 mois de prison ferme pour trafic de trophées d'espèces animales intégralement protégées



Par GALP (Guinée Application de la Loi Faunique) du Réseau EAGLE NETWORK : Le jeudi 07 septembre 2017, M. Alpha Alimou Doumbouyou a été situé sur son sort. Il a été reconnu coupable par le tribunal de première instance (TPI) de Dixinn du délit de détention, circulation et commercialisation d'une peau entière de panthère et deux peaux tannées de crocodiles. Des trophées provenant d'espèces animales intégralement protégées par le code de faune mais aussi par la Convention de Washington.

Devant le tribunal, le prévenu a reconnu les charges mises à son compte tout en demandant la clémence du juge. En ce qui concerne l'identification de ses fournisseurs, il a nie d'avoir un quelconque fournisseur. Or, s'interroge-t-on, pendant 30 ans que Doumbouyou a exercé cette profession de codétenu ayant pour but, la production d'articles artisanaux provenant des peaux d'animaux.

Prenant la parole, le procureur de la République auprès du TPI de Dixinn a tout d'abord rappelé les circonstances dans lesquelles Alpha Alimou Doumbouyou a été arrêté. Pour lui, c'est à cause de ses agissements que le Guinée a été sanctionnée après de la Convention de Washington. A son croire ses déclarations, cette suspension est la conséquence directe du refus des activités illicites des trafiquants de faune à l'image des Doumbouyou. Dans ses réquisitions, il a insisté sur l'application rigoureuse des articles 47, 48, 52b et 104 du code de faune tout en demandant au juge de retenir le prévenu dans les liens de la culpabilité de détention, circulation et commercialisation. Par conséquent, il demande de le condamner à 6 mois de prison ferme et 90.000 GNF d'amende.

Marchant sur les mots de Ministère Public, l'avocat du Ministère de l'Environnement, considéré partie civile, a sollicité l'application correcte de la loi en référence à l'article 104 du code de faune et réglementation de la chasse. Sur l'action civile, il a demandé le paiement de la somme de 100.000.000 GNF à titre de dommage et intérêt à l'Etat.

Quant à la défense qui a rejeté d'un revers de main toutes les charges mises sur son client, estime qu'une ONG serait derrière toute cette aventure. Pour lui, il n'y a aucune infraction dans cette affaire sans pour autant apporter toutes les preuves de son argumentation. Pour rappel, le prévenu Alpha Alimou Doumbouyou a été pris en flagrant délit de détention, circulation et commercialisation d'une peau entière de panthère et deux peaux de crocodiles tannées grâce à l'Interpol et les agents du Corps des Conservateurs de la Nature avec le soutien du projet Eagle-Guinée. C'était le 29 août 2017 aux abords de l'hôpital Sino-guinéen situé à Kipe dans la commune de Ratoma.

Dans son délibéré, le juge a déclaré coupable Alpha Alimou Doumbouyou des faits de détention, circulation et commercialisation d'une peau de panthère et deux peaux de crocodiles. Sur l'action publique, condamne à 6 mois de prison ferme et 90.000 GNF d'amende. En ce qui concerne l'action civile, il a reçu l'Etat dans sa constitution de partie civile et le condamne au paiement du montant de 25.000.000 GNF à titre de dommage et intérêt.

Il faut retenir que cette décision a été hautement saluée par les activistes du projet Eagle-Guinée, partenaire du Ministère de l'Environnement engagé en ces dernières années dans la lutte contre la criminalité faunique, afin de redorer le blason du pays à l'image internationale.

Il faut rappeler que le trafic d'espèces est un crime organisé transnational. Il représente le 5ème commerce illégal le plus important au monde amassant plus de 20 milliards de dollars chaque année.

Fatou Kourouma du GALP

Liens des articles internet publiés :

- 1- <http://leverificateur.net/contenu.php?ref=5104>
- 2- <http://lemakona.com/criminalite-faunique-presume-trafiquant-de-trophées-despèces-animales-protégées-mis-aux-arrets-a-ratoma/>
- 3- <http://guineeprogress.com/criminalite-faunique-un-presume-trafiquant-de-trophées-despèces-animales-protégées-mis-aux-arrets-a-ratoma/>
- 4- <http://guineemail.com/criminalite-faunique-presume-trafiquant-de-trophées-despèces-animales-protégées-mis-aux-arrets-a-ratoma/>

- 5- <http://www.femmesafricaines.info/criminalite-faunique-un-presume-trafiquant-de-trophees-despeces-animales-protegees-mis-aux-arrets-a-ratoma/>
- 6- <http://leprojecteurguinee.com/criminalite-faunique-un-presume-trafiquant-de-trophees-despeces-animales-protegees-mis-aux-arrets-a-ratoma/>
- 7- <http://www.visionguinee.info/2017/09/05/un-presume-trafiquant-de-trophees-despeces-animales-protegees-mis-aux-arrets-a-ratoma/>
- 8- <http://guineematin.com/actualites/criminalite-faunique-un-presume-trafiquant-de-trophees-despeces-animales-protegees-mis-aux-arrets-a-ratoma/>
- 9- <http://guineefutur.com/?p=1944>
- 10- <http://lemakona.com/tpi-de-dixinn-trafiquant-condamne-a-6-mois-de-prison-ferme-traffic-de-trophees-despeces-animales-integralement-protegees/>
- 11- <http://leverificateur.net/contenu.php?ref=5122>
- 12- <http://www.femmesafricaines.info/tpi-de-dixinn-un-trafiquant-condamne-a-6-mois-de-prison-ferme-pour-traffic-de-trophees-despeces-animales-integralement-protegees/>
- 13- <http://guineeprogres.com/2017/09/08/tpi-de-dixinn-un-trafiquant-condamne-a-6-mois-de-prison-ferme-pour-traffic-de-trophees-despeces-animales-integralement-protegees/>
- 14- <http://guineemail.com/tpi-de-dixinn-trafiquant-condamne-a-6-mois-de-prison-ferme-traffic-de-trophees-despeces-animales-integralement-protegees/>
- 15- <http://leprojecteurguinee.com/tpi-de-dixinn-un-trafiquant-condamne-a-6-mois-de-prison-ferme-pour-traffic-de-trophees-despeces-animales-integralement-protegees/>
- 16- <http://www.visionguinee.info/2017/09/08/un-trafiquant-de-trophees-despeces-animales-integralement-protegees-condamne-a-6-mois-de-prison-ferme/>
- 17- <http://guineematin.com/actualites/tpi-de-dixinn-un-trafiquant-condamne-a-6-mois-de-prison-ferme-pour-traffic-de-trophees-despeces-animales-integralement-protegees/>
- 18- <http://soleilfmguinee.net/tpi-de-dixinn-trafiquant-condamne-a-6-mois-de-prison-ferme-traffic-de-trophees-despeces-animales-integralement-protegees/>

Radio:

- 1- **Radio Bonheur FM:** GALF a eu l'honneur de participer à la rubrique " L'Invité de la rédaction" à travers son Officier Média. Au courant de cette interview, les sujets comme l'arrestation et la condamnation du trafiquant Alpha Alimou Doumbouya.
Lien :<https://www.dropbox.com/s/41cd1v5khwv9mwb/CISSE%20PANTHE RE%20GALF.mp3?dl=0>

- 2- **Radio Soleil FM** : Participation de GALF via l'Officier Média et Aicha Sessou à l'émission " Environnement en Question". Au cours de ce débat, les sujets comme : arrestation et condamnation du trafiquant Alpha Alimou Doumbouya, le retard de l'instruction dans l'affaire Ibrahima Bangoura propriétaire du zoo à Tabounna à Kindia.

Lien: <https://www.dropbox.com/s/7zohfr8hud5daqe/17-EEQ-01-10%20%281%29.mp3?dl=0>

Presse écrite : Un exemple

L'Observateur TPI de Dixinn

Un trafiquant condamné à 6 mois de prison ferme pour trafic de trophées d'espèces animales intégralement protégées !

Le jeudi 07 septembre 2017, M. Alpha Alimou Doumbouya a été situé sur son sort. Il a été reconnu coupable par le tribunal de première instance(TPI) de Dixinn du délit de détention, circulation et commercialisation d'une peau entière de panthère et deux peaux tannées de crocodile. Des trophées provenant d'espèces animales intégralement protégées par le code de faune mais aussi par la Convention de Washington.

Devant le tribunal, le prévenu a reconnu les charges mises à son encontre tout en demandant la clémence du juge. En ce qui concerne l'identification de ses fournisseurs, il a nié d'avoir un quelconque fournisseur. Or, s'interroge-t-on, pendant 30 ans que Doumbouya a exercé cette profession de cordonnier ayant pour but, la production d'articles artisanaux provenant des peaux d'animaux.

Prenant la parole, le procureur de la République auprès du TPI de Dixinn a tout d'abord rappelé les circonstances dans lesquelles Alpha Alimou Doumbouya a été arrêté. Pour lui, c'est à cause de ces agissements que la Guinée a été sanctionnée auprès de la Convention de Washington. A en croire ses déclarations, cette suspension est la conséquence directe du reflet des activités illicites des trafiquants de faune à l'image des Doumbouya. Dans ses réquisitions, il a insisté sur l'application rigoureuse des articles 47, 48, 126 et 164 du code de faune tout en demandant au juge de retenir le prévenu dans les liens de la culpabilité de détention, circulation et commercialisation. Par conséquent, il demande de le condamner à 6 mois de prison ferme et 90.000 GNF d'amende.

Alimou Doumbouya a été pris en flagrant délit de détention, circulation et commercialisation d'une peau entière de panthère et deux peaux de crocodiles tannées grâce à l'Interpol et les agents du Corps des Conservateurs de la Nature avec le soutien du projet Eagle-Guinée. C'était le 29 août 2017 aux abords de l'hôpital Sino-guinéen situé à Kipé dans la commune de Ratoma.

Dans son délibéré, le juge a déclaré coupable Alpha Alimou Doumbouya des faits de détention, circulation et commercialisation d'une peau de panthère et deux peaux de crocodiles. Sur l'action publique, condamne à 6 mois de prison ferme et 90.000 GNF d'amende. En ce qui concerne l'action civile, il a reçu l'Etat dans sa constitution de partie civile et le condamne au paiement du montant de 25.000.000 GNF à titre de

Marchant sur les mots du Ministère Public, l'avocat du Ministère de l'Environnement, constitué partie civile, a sollicité l'application correcte de la loi en référence à l'article 164 du code de faune et réglementation de la chasse. Sur l'action civile, il a demandé le paiement de la somme de 100.000.000 GNF à titre de dommage et intérêt à l'Etat.

Quant à la défense qui a rejeté d'un revers de mains toutes les charges mises sur son client, estime qu'une ONG serait derrière toute cette aventure. Pour lui, il n'y a aucune infraction dans cette affaire sans pour autant apporter toutes les preuves de son argumentation.

Pour rappel, le prévenu Alpha



3 Management

Indicateur

Nombre de juriste en test	0
Nombre de media en test	0
Nombre d'enquêteur en test	0
Nombre de comptable en test	0
Nombre de formations dispensées à l'extérieur (police, agents des parcs etc...)	0
Nombre de formations internes au réseau (activistes envoyés en formation dans le réseau EAGLE)	0

Au département management, le mois de septembre 2017 fut marqué par une politique managériale axée sur la relance des enquêtes tant à Conakry qu'à l'intérieur du pays. Face au suivi régulier des cas aux près des instances judiciaires du pays une peine d'emprisonnement ferme a été obtenu dans l'affaire Ministère Public contre un trafiquant de peaux de panthère au sein du TPI de Dixinn.

Le recrutement continu, la formation des enquêteurs et la réorganisation du département investigation est en cours.

4 Relations extérieures

Indicateur

Nombre de rencontres		13	
Prise de contact pour demande de collaboration/soutien	Suivi de l'accord de collaboration	Ratification de la collaboration	Collaboration Sur affaire/formation en cour
	0	0	13

- En vue d'établir ou de maintenir les relations avec les partenaires et autorités ainsi que dans le but d'assurer le suivi des dossiers, des rencontres ont eu lieu avec:
 - 1- Le Directeur National adjoint de la Direction Nationale des Eaux et Forêts.
 - 2- Le Directeur National Adjoint Conseiller en Environnement du Ministère de l'Environnement Eaux et Forêts.
 - 3- Le Point Focal Crime Faunique du Ministère de l'Environnement Eaux et Forêts.
 - 4- Le Point Focal de la criminalité faunique du Ministère de la Sécurité.
 - 5- Le Point Focal CITES.
 - 6- Le Coordinateur de WAHABIC.
 - 7- La Coordinatrice de GOMBO.
 - 8- La Coordinatrice du Centre de Conservation des Chimpanzés (CCC).
 - 9- LE Substitut du procureur du TPI de Dixinn.
 - 10- La greffière du TPI de Dixinn.
 - 11- La greffière en chef du TPI de Kindia.
 - 12- Le juge du TPI de Kindia.
 - 13- Le régisseur de la prison civile de Kindia.

5 Conclusion

Au département management, le mois de septembre 2017 fut marqué en premier lieu par l'implication de GALF dans le cadre de sa participation aux deux grands ateliers nationaux sur la thématique de la préservation de la biodiversité en Guinée. Au second, par sa disponibilité à être en contact permanent avec les autorités pour le suivi régulier des cas en matière de la lutte contre la criminalité faunique en Guinée.

La collaboration entre le projet GALF et les autorités ainsi qu'avec les autres partenaires de l'application de la loi est toujours aussi forte et productive.